



Notre réf.: 02151/2019/CLW/CLPA/CCA/UNFCCC-COP24/3rd

1<sup>er</sup> mars 2019

**Objet:** Résultats de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Katowice, Pologne, 2-14 décembre 2018) présentant un intérêt pour les Membres de l'OMM

**Suite à donner:** Les représentants des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) sont priés de suivre de près l'application des recommandations issues de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties (COP 24)

Madame, Monsieur

Par la présente, je tiens à vous informer des conclusions de la COP 24, qui a eu lieu à Katowice, du 2 au 14 décembre 2018. La COP 24 a inclus des réunions des trois organes directeurs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC): la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) ainsi que la quarante-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 49) et la quarante-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 49). Au total, elle a rassemblé 18 000 participants dont presque 11 000 représentants gouvernementaux, plus de 1 200 représentants d'organisations et d'institutions spécialisées du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, 5 000 représentants d'organisations non gouvernementales et environ 1 200 représentants des médias.

La COP 24 s'est achevée par l'adoption d'un ensemble de directives afin de mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques (2015) de façon qu'il bénéficie aux populations de tous les horizons, en particulier les plus vulnérables. Le segment de haut niveau a commencé le 3 décembre 2018. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Pologne ont fait partie des intervenants. Dans sa déclaration, le Secrétaire général de l'ONU a repris des informations de l'OMM sur l'état du climat mondial. La deuxième partie du segment de haut niveau a eu lieu les 11 et 12 décembre. Des déclarations y ont été faites au nom de plus de 115 pays, de 16 organisations intergouvernementales et de 11 organisations non gouvernementales. Trois grands rapports ont considérablement amélioré la visibilité des questions scientifiques pendant les négociations: le Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, élaboré par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre (2017) et la version provisoire de la Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2018.

**Aux:** Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM

**cc:** Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

La COP 24 a largement atteint ses objectifs, en élaborant un ensemble de décisions relatives au Programme de travail de l'Accord de Paris. Les Parties ont adopté le jeu de décisions sur le climat de Katowice, qui englobe presque toutes les questions incluses dans ce programme de travail, y compris les suivantes:

- Atténuation: indications supplémentaires sur les contributions déterminées au niveau national, notamment les calendriers et les modalités;
- Adaptation: indications supplémentaires sur la communication et le renforcement des capacités dans ce domaine ainsi que sur l'amélioration de l'accès aux informations sur le climat et sur l'amélioration de la connaissance et de la compréhension des besoins en matière d'adaptation et des mesures connexes;
- Finance: définition des informations à fournir par les Parties en matière de transparence et accord pour entamer les délibérations lors de la CMA 3, en 2020, en vue de fixer un nouvel objectif chiffré collectif à partir d'un niveau plancher de 100 milliards de dollars par an;
- Technologie: définition de la portée et des modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique pour renforcer le développement des capacités et la pertinence de l'appui offert;
- Bilan mondial: mise en relief du fait que l'évaluation périodique de la mise en œuvre de l'Accord de Paris est un processus piloté par les Membres et fondé sur les meilleures données scientifiques disponibles, et instauration d'un dialogue entre le SBSTA, le SBI et le GIEC.

Les résultats du SBSTA 49, de la COP 24 et de la CMA 1 présentés ci-après revêtent un intérêt particulier pour l'OMM et ses Membres.

#### **Quarante-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 49)**

À l'invitation du SBSTA, au titre du point 6 de l'ordre du jour, sur la recherche et l'observation systématique, l'OMM a communiqué des informations sur l'état du climat mondial, les activités du Système mondial d'observation du climat, le Programme mondial de recherche sur le climat et le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) ainsi que sur les décisions pertinents prises par le Conseil exécutif de l'OMM à sa soixante-dixième session, notamment pour ce qui concerne le Système mondial intégré d'information sur les gaz à effet de serre. Le Président du GIEC a également rendu compte du Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C. Même si le président avait fait figurer, dans ses propositions de conclusion, de nombreuses références favorables au rapport, les Parties ont exprimé des vues divergentes sur la question de savoir s'il fallait prendre note du rapport, le saluer ou s'en féliciter. Par conséquent, le SBSTA a reporté l'examen de toutes les questions de ce point de l'ordre du jour à sa cinquantième session et aucune des conclusions proposées n'a finalement été adoptée.

**Recommandation:** À sa cinquantième session, le SBSTA étudiera un nouveau texte sur la recherche et l'observation systématique en vue de le soumettre à la COP 25. Les représentants des SMHN qui participeront à cette cinquantième session, en mai 2019, sont priés de suivre de près l'ordre du jour, de passer en revue le dossier et de coordonner leur contribution avec leurs correspondants nationaux pour la CCNUCC.

## Vingt-quatrième session de la Conférence des Parties (COP 24)

Les décisions suivantes concernent particulièrement les Membres de l'OMM et nécessitent qu'ils les suivent de près:

### Plans nationaux d'adaptation

[https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop24\\_auv\\_nap.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop24_auv_nap.pdf)

La COP a pris note avec satisfaction du travail accompli par les organisations compétentes qui fournissent un appui technique aux pays en rapport avec le processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation. Elle a en outre noté que les lacunes et besoins recensés dans le cadre du processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation subsistaient.

La COP a salué les efforts déployés par l'OMM et les autres organismes concernés pour renforcer les capacités des pays en développement en matière d'analyse des données climatologiques et d'établissement de scénarios de changement climatique appliqués à l'évaluation de la vulnérabilité et des risques. Elle a encouragé les organisations compétentes à continuer de coordonner l'appui qu'elles fournissent et à mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience.

### Programme de travail en faveur des pays les moins avancés

[https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop24\\_auv\\_ldcwp.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop24_auv_ldcwp.pdf)

La COP a décidé d'actualiser les éléments du programme de travail en faveur des pays les moins avancés. Il s'agit entre autres de continuer de renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques en ce qui concerne la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion des informations météorologiques et climatologiques pour soutenir la mise en œuvre effective de mesures d'adaptation.

### Rapport du Comité de l'adaptation

[https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp24\\_auv\\_adap%20cttee.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp24_auv_adap%20cttee.pdf)

La COP a invité les institutions compétentes créées en vertu de la Convention et les entités non parties à intensifier leurs activités d'appui (financier, technique, technologique et de renforcement des capacités) à la planification de l'adaptation, notamment pour la collecte de données et d'informations climatologiques, compte tenu de la nécessité de prendre d'urgence des mesures d'adaptation face aux risques actuels liés aux changements climatiques et à ceux qui se présenteront à court et à long terme. Elle a exprimé sa gratitude aux Parties et aux organisations qui ont animé les réunions techniques d'experts sur l'adaptation en 2018. Elle a encouragé les Parties et les organisations à mettre à profit les résultats de ces réunions pour planifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation et à continuer d'organiser de telles réunions en 2019 en vue de renforcer l'action engagée en matière d'adaptation et sa cohérence générale.

## **Première Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 1)**

### Questions visées aux paragraphes 41, 42 et 45 de la décision 1/CP.21 (Adaptation)

[https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma\\_auv\\_paras%2041%2042%2045.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma_auv_paras%2041%2042%2045.pdf)

La CMA a invité l'OMM, par l'intermédiaire du CMSC, en vue de faciliter l'élaboration et l'application de méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation, à informer régulièrement le SBSTA de ses activités ayant pour objet d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'informations complètes sur le climat, y compris les données d'observation, et de la manière dont elle facilite la fourniture et la diffusion des prévisions et projections les plus récentes des modèles climatiques.

La CMA a prié le Comité de l'adaptation, en collaboration avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés, les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, les utilisateurs et les concepteurs des méthodes pertinentes, notamment les milieux universitaires et le secteur privé, d'établir d'ici à juin 2020 et de mettre régulièrement à jour un inventaire des méthodes à appliquer pour évaluer les besoins d'adaptation, y compris les besoins concernant des mesures, un financement, un renforcement des capacités ou un soutien technologique dans le contexte de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation au plan national, et de diffuser ces informations sur le portail des connaissances sur l'adaptation.

#### Recommandations:

- a) Les décisions de la CMA 1 et de la COP 24 concernant les plans nationaux d'adaptation sont le résultat des contributions pluriannuelles de l'OMM aux réunions organisées par la CCNUCC au plan régional et mondial. Il est essentiel que les SMHN soient parfaitement au fait de l'état de préparation et d'application des plans d'adaptation de leur pays et qu'ils veillent à ce que des informations climatologiques et des analyses de données étayent la mise en œuvre de ces plans. Au titre d'un contrat passé avec le Fonds vert pour le climat, l'OMM élabore actuellement dans cet objectif des indications détaillées qui pourront être utilisées par les SMHN à titre expérimental en milieu d'année 2019.
- b) Le lancement d'une action inclusive, soutenue par les pays et fondée sur la science dépend largement de la concertation et de la collaboration instaurées tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières nationales. Les cadres nationaux pour les services climatologiques sont un excellent moyen de soutenir le développement et l'application des plans nationaux d'adaptation. Les SMHN devraient envisager de promouvoir de tels cadres. Les informations sur les capacités des services climatologiques nationaux transmises grâce à ces cadres contribueront aux efforts menés par le CMSC pour suivre les progrès enregistrés aux fins de l'adaptation dans ce domaine et en rendre compte, comme l'a demandé la CMA 1.  
[https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice\\_display&id=20694#.XHT79a6nGWk](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=20694#.XHT79a6nGWk)

Questions relatives à l'article 14 de l'Accord de Paris et aux paragraphes 99 à 101 de la décision 1/CP.21 (Bilan mondial)  
[https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp24\\_auv\\_GST\\_L.16.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp24_auv_GST_L.16.pdf)

La CMA a décidé que l'équité et les meilleures données scientifiques disponibles seront prises en compte à l'initiative des Parties et de manière transversale, dans l'ensemble du bilan mondial. Elle a décidé d'établir un dialogue technique sous les auspices du SBSTA, de façon à:

- a) Accomplir ses travaux en procédant à des échanges ciblés de vues, d'informations et d'idées sous la forme de tables rondes, d'ateliers ou d'autres activités en cours de session;
- b) Organiser ses travaux en tenant compte du bilan de la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour évaluer les progrès collectifs accomplis en vue de la réalisation de l'objet et des buts à long terme de l'Accord.

La CMA a reconnu qu'un dialogue entre les experts du GIEC et les Parties dans le cadre de manifestations spéciales réunissant le SBSTA et le GIEC devrait être mis à profit pour permettre un échange scientifique et technique ciblé, ouvert et transparent sur les résultats des travaux du GIEC, et qu'il serait bon de continuer à utiliser le Groupe de travail conjoint du SBSTA et du GIEC pour améliorer la communication et la coordination entre le SBSTA et le GIEC dans le contexte du bilan mondial. Elle a également décidé que parmi les sources de

données figureraient les derniers rapports du GIEC et les communications des organisations ayant le statut d'observateur auprès de la CCNUCC.

**Recommandation:** Le bilan mondial est un processus essentiellement piloté par les Parties. Les SMHN devraient coordonner leurs actions, comme il convient, avec les autorités désignées au niveau national pour fournir des données et informations sur le climat aux fins du bilan mondial prévu par l'Accord de Paris. Les communications de l'OMM, comme la Déclaration sur l'état du climat mondial et le Bulletin sur les gaz à effet de serre, publiés chaque année, sont également destinées à étayer le bilan mondial.

## **Activités de l'OMM à la COP 24**

### Événements parallèles et pavillon GIEC-OMM

Cette année, l'OMM et le GIEC ont tenu ensemble un pavillon, où ont eu lieu 46 événements parallèles et séances de formation, parfois en collaboration avec leurs partenaires. Le pavillon a servi à transmettre des connaissances aux visiteurs et aux délégués tout au long de la COP. L'OMM a participé à 36 autres événements parallèles, y compris six événements des Nations Unies qu'elle a contribué à organiser et dont certains étaient de haut niveau et incluaient parmi les conférenciers des ministres et le Secrétaire général de l'OMM.

### Mémorandum d'accord avec le Fonds vert pour le climat

L'OMM et le Fonds vert pour le climat ont signé un mémorandum d'accord pour mettre les compétences de l'OMM dans les domaines du temps, du climat et de l'eau au service d'une plus grande efficacité des activités financées par le Fonds et d'un mode de développement économe en carbone et résilient face au climat. Avec le Directeur exécutif par intérim du Fonds, M. Javier Manzanares, j'ai organisé une réception de haut niveau portant sur l'utilisation des connaissances scientifiques les plus sûres pour améliorer l'efficacité du financement de l'action climatique.

En marge de la COP 24, l'OMM a signé un autre mémorandum d'accord, avec l'Union pour la Méditerranée.

### Événements ministériels de haut niveau:

J'ai fait connaître la position de l'OMM et ses activités lors des manifestations ci-après du segment de haut niveau:

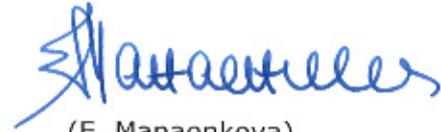
- a) Dialogue ministériel Talanoa;
- b) Troisième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, portant sur la recherche de solutions pour répondre aux besoins dans ce domaine;
- c) Table ronde ministérielle de haut niveau sur la Coalition pour le climat et la qualité de l'air;
- d) Séance d'ouverture du segment de haut niveau de la COP 24.

Les années à venir seront déterminantes car l'Accord de Paris appelle les pays à établir ou actualiser leurs contributions déterminées au niveau national d'ici 2020, année de son entrée en vigueur. J'encourage les SMHN à prendre contact avec les correspondants nationaux pour la CCNUCC et à tirer profit des opportunités qu'offrent les décisions de la COP en matière de soutien aux données scientifiques et aux services climatologiques. Sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, un sommet spécial sur le climat se tiendra en septembre 2019. Ce sommet, qui marquera un tournant dans la mobilisation des responsables politiques et économiques au plus haut niveau, est destiné à faire progresser l'action climatique de façon à accélérer la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Enfin, j'ai constaté avec plaisir qu'environ 24 directeurs de SMHN et représentants permanents ont assisté à la COP 24, parmi lesquels figurait le président du Conseil régional III (Amérique du Sud). En outre, environ 140 représentants de 61 SMHN accompagnaient les délégations nationales. Je tiens à remercier sincèrement l'Institut de météorologie et de gestion des ressources en eau et le Représentant permanent de la Pologne auprès de l'OMM, M. T. Walczykiewicz, pour le soutien apporté à la délégation de l'OMM pendant la Conférence ainsi qu'à tous les représentants des SMHN qui ont pris part aux négociations.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération à l'occasion de futures rencontres.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)  
pour le Secrétaire général